



plainte pour dégradation de bien

Par **Modonutti**, le **19/03/2011** à **10:34**

Bonjour, j'aurai besoin de vos conseils dans une affaire de dégradation de bien. Mes voisins ont porté plainte contre moi, m'accusant d'avoir cassé leur rétroviseur et rayé leur pare-choc.

En quelques mots voilà ce qui s'est passé. Nous sommes en conflit avec eux depuis plusieurs mois car ces derniers, étant propriétaire et nous locataires, me reproche de mal me garer sur le parking (10cm trop à droite ou trop à gauche selon les jours, sachant qu'il n'y a pas marquage au sol).

Alors, ils ont décidé un jeudi matin de bloquer ma voiture en garant la leur perpendiculaire à la mienne. J'ai donc sonné à l'interphone, ils ont refusé de descendre décaler leur voiture, je suis donc monté à leur appartement et on a encore refusé de bouger leur véhicule "ma femme ne bosse pas avant 13h, donc la voiture ne bougera pas avant 13h...". il a fallu que mon conjoint monte leur demander. Le monsieur est descendu, et a constaté que son rétroviseur était cassé. Il est allé porter plainte et "le faisceau de culpabilité" semble suffisant pour m'incriminer. Que faire pour me défendre, sachant que je n'ai rien cassé? Je suis convoqué devant (?) pour une confrontation. Quelles vont être les conséquences? Comment prouver que je n'ai rien cassé?

Merci de bien vouloir me répondre rapidement, je n'ai jamais eu d'histoire avec la justice et me trouve désemparé... Svp aidez moi....

Par **Domil**, le **19/03/2011** à **12:11**

Vous dites que vous ne l'avez pas fait, c'est tout

Par **sandy83170**, le **10/04/2014** à **14:28**

Je suis propriétaire d'un petit bout de terrain depuis 1 an et demi, j'y fais des plantations et j'y récolte quelques fruits. Un voisin qui a acheté la parcelle voisine de la même à décider de m'interdire l'accès à mon terrain, alors qu'il y a depuis plus de 60 ans une servitude sur chaque parcelle afin que chaque propriétaire puisse accéder à la sienne. Le dit voisin s'est permis de labourer le chemin devant sa parcelle mais il a aussi labouré mon morceau qui sert de chemin devant mon terrain, rendant l'accès possible qu'en tout terrain, surtout qu'en bout de chemin se trouvent deux habitations, lesquelles se trouvent enclavées. J'ai fait venir les gendarmes car bien évidemment les faits se sont déroulés un dimanche, ils ont discuté avec les propriétaires qui ont commis les dégradations et leur ont dit d'arrêter.

Le lendemain j'ai eu un rendez-vous avec le maire et la police municipale, cette dernière s'est déplacée et ont dit aux personnes d'arrêter. J'ai voulu porter plainte auprès des gendarmes qui étaient intervenus, ils m'ont dit que cela était inutile et je n'ai pas pu porter plainte. L'épouse se permet de me juger sur mon choix de vie (union libre) se permet de faire des recherches sur ma vie et les conditions d'achat de mon terrain (devant notaire rien à me reprocher). Pour ne pas envenimer les choses je passe par un autre chemin que les voisins me permettent d'emprunter le temps que les choses se calment. Hier j'étais sur mon terrain elle vient me criant dessus et parlant de choses incompréhensibles. Ce couple se permet de faire régner la "terreur" dans leur secteur et ceci depuis des dizaines d'années, les gens ont peur d'eux et ne veulent rien tenter contre eux. Puis-je faire un dépôt de plainte pour harcèlement moral et puis-je encore faire un dépôt de plainte pour dégradation. Peut-on me dire quoi faire contre ces gens, ils sont âgés et soi disant malades il s'en servent très bien !